

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. VIII, No 5

Montréal, Mai 1902.

50 cts par an.

AUX CANADIENS FRANÇAIS

Qu'ils étaient beaux ces jours où tous les Canadiens,
Pour conquérir leurs droits, unis comme des frères,
Aux bords du Saint-Laurent comme autrefois leurs pères,
Savaient donner encore et leur vie et leurs biens ;

Qui nous rendra ces jours de lutte et de grandeur,
Où toujours réunis sous la même bannière,
Ils bravaient les efforts d'une race étrangère.
Et gardaient fièrement leurs droits et leur honneur ?

Héroïques aïeux, aujourd'hui vos enfants
Ont recueilli le fruit d'un si noble courage.
On les voit s'avancer, sans redouter l'orage.
Sous l'étendard anglais, libres et triomphants.

Ah! si levant soudain le voile des tombeaux.
Vous pouviez un instant contempler votre race.
Vous diriez, la voyant si grande et si vivace!
Nous ne regrettons pas nos larmes et nos maux.

Mais hélas! vous verriez aussi vos descendants,
Étalant au grand jour leurs jalouses querelles,
Ne savoir plus trouver, dans nos luttes nouvelles,
La force et la grandeur des cœurs indépendants.

De vos saintes vertus pendant le souvenir,
Vous les verriez briser l'union fraternelle,
Et se faisant entre eux une guerre mortelle,
Oublieux du passé, perdre leur avenir.

De vos tristes enfants ces indignes combats
Trouveraient dans nos cœurs des larmes trop amères.
Ah! pour votre bonheur, dans vos funèbres bières,
Mânes de nos aïeux, ne vous éveillez pas !

OCTAVE CRÉMAZIE.

Le Secret Professionnel

ET LES MÉDECINS EXAMINATEURS

La question du secret professionnel pour les médecins qui sont chargés de renseigner les sociétés de secours mutuel sur l'état physique des candidats ou des sociétaires, est une des plus embarrassantes qui soient, à première vue.

Dans le cas où le postulant, ou bien le sociétaire, n'est pas dans sa clientèle, le devoir du médecin ne fait l'objet d'aucun doute, et il est inutile d'insister ; mais lorsque le docteur est à la fois médecin traitant du candidat ou de sa famille et médecin-examineur de la société, il arrive souvent qu'il ne sait trop s'il peut, sans manquer à sa dignité, révéler les confidences de son client. En bien des cas, il se dit que le secret est absolu ; il passe outre, et il laisse admettre un sujet qui exploitera, c'est bien le mot, une société qui ne peut exister qu'à la condition de faire des contrats honnêtes.

Quelle terrible responsabilité ce praticien n'assume-t-il pas, et comme il a peu conscience du tort qu'il peut causer à une masse de ses concitoyens ?

Le secret professionnel existe et il est nécessaire, c'est admis ; mais n'est-ce pas avec la restriction qu'il doit être limité aux circonstances où il n'y a pas un intérêt social à le divulguer ?

D'autre part, la position du candidat à une société n'est pas celle d'un client. Il ne vient pas, pressé par l'obsession de la conservation de sa vie, consulter celui qui peut le guérir ; il vient trouver un homme de science pour savoir s'il est en état de conclure tel contrat. Le candidat ne se rend pas chez un individu dans le but de comploter pour frauder une association ; il vient devant le représentant de la société dont il veut faire partie, et il sait quelles conséquences peuvent avoir et ses déclarations et l'examen auquel il se soumet.

Dans ces circonstances, croyez-vous que le candidat puisse se plaindre de ce que le médecin ait dit la vérité ? C'est lui-même qui le force à parler. D'ailleurs, écoutons ce qu'en pense le docteur Brouardel, une autorité, et, en plus, un ardent défenseur du secret professionnel bien entendu. Après avoir examiné les raisons qui, selon lui, militent ordinairement en faveur du secret professionnel, et après avoir indiqué l'obligation où le malade se trouve, dans l'intérêt de sa santé, de faire des confidences complètes à

son médecin, il ajoute que ce n'est pas là la position du candidat à l'assurance devant le médecin-examineur, et il conclut comme suit :

“ Le devoir du médecin est de vérifier si quelque lésion existe et dans quelle mesure elle peut modifier les risques de la compagnie au nom de laquelle il procède. Là, plus de secret professionnel, le candidat dit ce qu'il croit devoir dire au médecin, il sait que le médecin a charge de compléter ses confidences et il se livre à lui.”

Peut-on définir, en termes plus exacts et plus concis, la situation spéciale des médecins d'assurance ou de sociétés mutuelles, et ne croyez-vous pas que l'opinion que nous venons de citer anéantisse tous les doutes que l'on pourrait entretenir sur cette matière ?

Le Printemps

Le printemps est beau partout, à la ville comme à la campagne, mais nulle part peut-être il n'est plus beau que dans les bois. Là, quand les rayons du soleil, devenus plus ardents, ont fait fondre les neiges, que les ruisseaux commencent à murmurer, et que la sève des arbres, montant de la racine aux extrémités des branches en fait sortir d'abord des bourgeons, puis des petites feuilles d'un vert tendre qui s'élargissent par degrés jusqu'à ce que les arbres se couvrent entièrement de feuillage, il y a dans la nature une vie, une activité que l'on remarque à peine dans les campagnes ouvertes. Les oiseaux, ces hôtes charmants des bois, reviennent bientôt faire entendre leur doux ramage sous la feuillée. Toute la forêt se montre pleine de jeunesse et de fraîcheur, et chaque matin semble ajouter un nouveau charme aux charmes de la veille.

A. GÉRIN-LAJOIE

M. de Roquelaure

M. de Roquelaure disait qu'il ne connaissait que trois honnêtes femmes. La reine ayant demandé quelles étaient ces trois femmes : “ Votre Majesté est la première, lui dit-il ; ma femme est la seconde ; mais dispensez-moi de nommer la troisième ; laissez-moi une porte de derrière pour me sauver et ne me point brouiller avec les femmes, dont je laisserai chacune se flatter d'être cette troisième.”

M. S. BEAUDIN, C.R.

Batonnier du Barreau de Montréal

Ce n'est pas sans éprouver un sentiment de légitime fierté que nous avons appris la nomination de notre aviseur légal, M. S. Beaudin, C.R., au poste tant convoité de Batonnier du Barreau de Montréal. L'élection a eu lieu le premier mai courant, et ce n'est qu'en présence d'une ovation enthousiaste et d'un témoignage de popularité peu ordinaire, que notre distingué, mais trop modeste aviseur, a bien voulu accepter la char-



M. S. BEAUDIN, C.R.

ge honorifique que ses confrères lui offraient spontanément.

Le nouveau titulaire est, depuis longtemps, au premier rang, dans sa profession, et il jouit d'un prestige et d'un respect qui font le plus bel éloge de ses nombreuses qualités.

Voudra-t-il accepter, de notre part, l'humble offrande de nos félicitations sincères et nous permettre de lui redire que l'Alliance Nationale est toujours heureuse de le compter au nombre de ses membres fondateurs, et, surtout, au nombre de ceux envers lesquels elle a contracté une dette de reconnaissance, pour les nombreux services qu'elle en a reçus ?

Le Bureau Exécutif et M. Beaudin

A sa dernière assemblée, le Bureau Exécutif a adopté, relativement à M. Beaudin et à son élection, des résolutions qu'il nous fait plaisir de pouvoir reproduire à la suite de l'article qui précède ; voici :

Proposé par M. L. A. Lavallée, secondé par M. L. J. D. Papineau : que le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale a appris avec une bien vive satisfaction que l'Aviseur Légal de la Société, M^{re} Siméon Beaudin, Conseil du Roi, a été, ce jour, choisi à l'unanimité des voix comme Batonnier du Barreau du district de Montréal ;

Que le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale est heureux de reconnaître que cet honneur rejailit sur toute l'Association, et il se fait un devoir d'inscrire aux archives de l'Alliance Nationale ses plus sincères félicitations au distingué titulaire.

Malherbe et le poète provincial

Un poète provincial avait fait une ode au roi. Il la porta à Malherbe pour savoir ce qu'il en pensait ; quand il revint la chercher, Malherbe lui dit qu'il n'y avait que quatre mots à ajouter ; le petit poète pria instamment Malherbe de lui faire l'honneur de les écrire de sa main. Malherbe après le titre, *Ode au roi*, écrivit *pour allumer sa pipe* ; plia le papier, le rendit à l'auteur qui le remercia beaucoup, et partit sans voir ce qu'il y avait ajouté.

L'avocat sans nez

Un avocat fort laid et qui n'avait presque pas de nez, ne pouvant venir à bout de lire une pièce qu'on lui ordonnait de lire à l'audience, un conseiller qui avait le nez fort grand dit d'un ton railleur : "Quelqu'un n'a-t-il pas des lunettes pour donner à cet avocat ?" L'avocat piqué lui répondit : "Il faudrait aussi, monsieur, que vous me prêtassiez votre nez pour "pouvoir m'en servir."

Parlez chacun à votre tour

Henri IV, harangué par plusieurs députés d'une ville, un âne se mit à braire : "Oh ! doucement, messieurs, dit le roi, "parlez chacun à votre tour."

La Vieillesse

Sir James Crichton-Browne, membre de la Société royale de Londres, a prononcé, à l'École de Médecine de l'Université Victoria, un discours sur "la Vieillesse", qui a été des plus remarquables et des plus commentés.

Pour goûter sans inquiétude et surtout pour apprécier ce travail, il ne serait pas inutile de connaître l'âge de sir James Crichton-Browne; mais à la façon dont l'honorable professeur dit à ses auditeurs: "Vous qui êtes en pleine jeunesse", il est permis de supposer que la question de la "vieillesse" l'intéresse tout particulièrement.

Il commence par démontrer, par des statistiques, que la vieillesse va se raccourcissant et que la mortalité aux âges plus élevés reste à peu près stationnaire, tandis que la mortalité des jeunes gens et des adultes diminue dans une grande proportion. "Sans doute, dit sir James Crichton-Browne, les statisticiens—et aussi, ajouterons-nous, tous les hommes de bon sens—vous diront que ce sont les existences plus précieuses qui sont ainsi sauvées, celles qui ont la plus longue perspective de vie et d'activité productive; mais cette opinion ne flatte guère ceux qui, comme moi, ont dépassé le zénith..."

Le cancer, les maladies du cœur, les maladies nerveuses et les maladies du rein ont fait, en Angleterre, dans ces dernières années, un très grand nombre de victimes, en comparaison avec les tables de mortalité d'il y a trente ans. C'est que le cancer (qu'on le considère ou non comme l'œuvre d'un microbe) dépend, en pratique, pour son développement, de la sensibilité des tissus. C'est que les maladies du cœur sont dues à une fièvre rhumatismale qui renferme peut-être un élément nerveux ou bien un trouble fonctionnel de cet organe, que l'agitation, l'emportement et l'excitation de la vie moderne produisent perpétuellement. C'est que les maladies nerveuses proviennent, en nombre de cas, de la fatigue du cerveau et des occupations épuisantes qu'on lui inflige, ainsi qu'à ses tributaires, dans la bataille de la vie. Et les maladies du rein peuvent, souvent, être at-

tribuées à l'intempérance qu'encourage et les exigences soudaines et excessives de la vie moderne.

L'usure des organes, ayant pour résultat une vieillesse précoce, est l'explication de la mortalité plus grande que nous remarquons dans la seconde moitié de la vie. Du reste, les femmes, qui n'ont pas encore à soutenir l'effort de la concurrence vitale autant que les hommes, atteignent un âge avancé en bien plus grande proportion que ne le font ceux-ci.

Une Antipathie Gênante

Lord Roberts de Candahar et Waterford, l'ex-généralissime des troupes anglaises du Transvaal, a une antipathie profonde pour les chats.

Voici, à ce propos, une très amusante anecdote empruntée à l'un des journaux les plus sérieux de Londres, *The Daily Telegraph*:

"Pendant une bataille sous Caboul, le général Roberts, entouré de son état-major, restait comme d'habitude impassible sous une grêle de balles et d'obus. Tout à coup il se mit à trembler. Cet homme, qui a vu cent batailles, montrait, avec des gestes désespérés, le sommet d'un mur qui se trouvait à côté de lui.

"Les officiers de son état-major, tournant les yeux vers ce point, aperçurent, sur la crête du mur, un chat à demi mort de faim. On chassa le chat et lord Roberts reprit possession de lui-même.

"Un autre jour, à Mandalay, un aide de camp, se rendant au quartier général pour accompagner le commandant en chef au mess, le trouva assis, presque évanoui, regardant un petit chat qui se frotlait le long de ses jambes.

"Un littérateur en renom, qui a beaucoup voyagé en Asie, en avait rapporté un magnifique chat dont il était très fier et qu'il aimait à montrer à ses amis. Lord Roberts dînaît un jour chez cet écrivain, lorsque le chat entra dans la salle à manger, et, sans façons, sauta sur les épaules de son maître. Aussitôt, lord Roberts expliqua, avec embarras, qu'il avait oublié un rendez-vous important et se trouvait dans la nécessité de se retirer. Toutefois comme on insistait pour le faire rester, il y consentit à la condition qu'on éloignât le chat."

Congrès des Sociétés de Secours Mutuels Canadiennes-Françaises des E.-U.

TENU À WOONSOCKET, R.-I.

Nos lecteurs ne sont pas sans avoir lus, dans les journaux quotidiens, qu'un grand congrès des sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, faisant affaires aux États-Unis, avait eu lieu à Woonsocket, les 17 et 18 avril dernier. L'ALLIANCE NATIONALE était fort bien représentée à cette réunion, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les CA ET LÀ de ce numéro ; le représentant du B.E. a même eu l'honneur de présider cette belle assemblée de mutualistes progressifs. Ce n'est donc pas sans à propos que nous publions, au complet, le discours qu'a prononcé M. Ledoux en cette circonstance et que nous le faisons suivre des résolutions qui ont été adoptées. Ces documents forment un chapitre intéressant de l'histoire de la mutualité française en Amérique, aussi les avons-nous réunis, dans cette publication, afin qu'on puisse les conserver et les consulter au besoin.

DISCOURS DE M. URBAIN LEDOUX

Messieurs,—

Je me fais un devoir d'offrir aux organisateurs de ce Congrès, en ma double qualité de compatriote des États-Unis et de représentant officiel d'une société sœur, les remerciements sincères de l'Alliance Nationale pour l'invitation cordiale qui lui a été faite de participer aux délibérations de ce Congrès, au double titre de société de bienfaisance du Canada et de société sœur coopérant à l'œuvre de protection et d'avancement de notre race à l'ombre du drapeau américain.

J'ai accepté avec joie la tâche de représenter l'Alliance Nationale, d'abord parce qu'elle me procurait l'occasion de visiter des compatriotes et des concitoyens que l'on ne peut oublier, ensuite parce qu'elle me permettait de revoir des lieux qui me sont chers à plus d'un titre, enfin, parce que, mutualiste convaincu, j'appréciais l'honneur qui m'était fait d'assister à un Congrès de la mutualité catholique et française, comme mandataire d'une florissante association qui se glorifie, à bon droit, de marcher au premier rang dans cette voie civilisatrice et patriotique.

L'attrait était d'autant plus puissant pour moi, qu'en ma qualité de citoyen américain d'origine canadienne-française, j'avais constaté depuis longtemps, avec peine, que les sociétés fraternelles de langue anglaise faisaient un recrutement considérable parmi nos compatriotes des États-Unis. J'avais constaté aussi, non sans regret, que nos sociétés nationales périssaient faute de pouvoir s'infuser assez de sang nouveau pour lutter vigoureusement

contre ces sociétés qui, sans nous paraître hostiles aujourd'hui, le deviendront peut-être demain parce que leurs aspirations ne peuvent être en harmonie avec les nôtres.

Je déplorais ces faits amèrement, car l'expérience m'a fait connaître quelle aide puissante nos sociétés de langue française ont été pour la conservation de notre religion et de notre langue, pour l'avancement de nos intérêts et le relèvement de nos défaillances, enfin, pour l'affermissement de notre confiance en notre étoile et en nos destinées ; car, il faut le proclamer bien haut et toujours, nos sociétés canadiennes-françaises ont joué un rôle admirable dans notre existence comme race, en ce pays, et nos historiens devront trouver là, le thème des plus belles pages de nos annales. Oeuvres pieuses, écoles, bibliothèques, soirées littéraires, fêtes populaires, démonstrations patriotiques, manifestations de tous genres et d'un caractère toujours élevé ; partout, nous trouvons la trace de leur action puissante, leur donnant un droit incontestable à notre respect et à notre reconnaissance. Aussi, serait-il puéril d'ajouter que nul besoin de changement ne se serait fait sentir si la concurrence étrangère n'était venue, un malheureux jour, s'attaquer à ce dernier rempart de nos trésors les plus chers et les plus sacrés ; si le long passé de gloire de nos sociétés nationales avait pu les préserver des assauts perfides et audacieux ; si notre jeunesse ne s'était pas laissé surprendre par les flots du pan-saxonisme.

Malheureusement, le côté faible de nos sociétés nationales a toujours été le côté financier. On voulait secourir le plus possible tout en prélevant le moins possible. Isolées et basées sur un système qui exigeait, de leur part, plus de sacrifices qu'il ne leur procurait de ressources, elles se sont trouvées, à un moment donné, vieilles et incapables de lutter victorieusement contre les associations de langue anglaise souffrant du même mal, il est vrai, mais plus jeunes et puisant dans le grand nombre de leurs adhérents une apparence exagérée de vigueur et de vitalité.

Ces dernières ont donc enrôlé nos compatriotes par milliers et placé nos sociétés nationales des États-Unis dans une situation des plus désespérées. N'ayant plus le don d'attirer la jeunesse et n'étant composées que d'hommes d'un âge avancé, le fardeau de leurs obligations est devenu tellement lourd qu'il menaçait de les écraser.

Nos hommes d'action, nos classes dirigeantes, se sont émus d'un tel état de chose et ont cherché le remède qu'il fallait appliquer promptement pour guérir le mal qui s'attaquait à nos organes vitaux. Après une étude réfléchie de la question, ils en sont venus à la conclusion qu'il fallait, à tout prix, concentrer nos forces, c'est-à-dire fédérer nos petites sociétés locales ou les affilier à une société fédérative. Ces deux solutions ont été acceptées et immédiatement essayées par tous nos compatriotes ; mais le succès n'est pas complet, la réalisation est lente à venir, et cependant le temps presse. Le moment semble venu de faire taire les ambitions locales, les divisions de clochers, d'é-

carter tous les obstacles et de trouver un remède à nos maux. Sachant que vous êtes tous décidés à arriver à une entente, je me hasarde à vous soumettre un projet qui se recommande à l'attention de tous nos compatriotes parce que je le crois appuyé sur des considérations sérieuses.

A mon avis donc, cette solution serait : l'enrôlement ou l'affiliation à une société fédérative canadienne-française déjà existante, dont les méthodes seraient à la fois modernes et expérimentées et dont les garanties seraient indiscutables. Après avoir étudié la constitution et les opérations de nos plus puissantes sociétés, j'en ai remarqué une qui ayant des succursales dans tous les comtés et presque tous les hameaux de la province de Québec, et ayant jeté de profondes racines dans le Manitoba et les profondeurs même du Nord-Ouest, est venu dernièrement s'asseoir à vos côtés, à l'ombre du drapeau étoilé, et nous montrant avec orgueil son passé, son présent et son avenir, nous apporte cette planche de salut, depuis si longtemps désirée, par la mutualité canadienne-française des Etats-Unis.

Comptant à l'heure actuelle près de 10,000 membres, tous catholiques de langue française; fonctionnant sur le système reconnu comme le meilleur en mutualité; possédant une réserve de plus d'un quart de million et une position financière supérieure à celle d'aucune autre société du genre dans les deux Amériques; administrée par des hommes compétents qui poursuivent un but analogue à celui que nous voulons atteindre: la conservation de notre foi et de notre langue, la consolidation de nos institutions religieuses et civiles et l'avancement de notre nationalité, cette association est certainement appelée à jouer un grand rôle, non seulement dans la mutualité, mais aussi, dans notre progrès national, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Au commencement de la dernière décennie du dernier siècle, un certain nombre de sociétés secrètes de langue anglaise, fonctionnant sur le principe décentralisateur ou plutôt fédératif, s'abattirent sur la province de Québec et menacèrent l'existence de nos sociétés nationales, en faisant miroiter aux yeux de nos compatriotes des méthodes administratives nouvelles et inconnues jusqu'alors dans la mutualité canadienne.

Leurs subdivisions en succursales ayant leur autonomie, l'attrait de la nouveauté, l'activité dans l'action, tout contribua à affoler nos frères du Canada, qui se jetèrent en masse dans ces institutions, sans songer qu'ils ne seraient jamais assez nombreux pour se faire rendre justice, le jour où il s'élèverait un conflit entre leurs intérêts et ceux de leurs confrères saxons. Des patriotes éclairés jetèrent le cri d'alarme, mais sans succès; l'élan était donné, l'engouement semblait sans remède, les nouvelles méthodes avaient séduit les nôtres!

En présence de cette calamité, un groupe de mutualistes éminents, composé de canadiens-français et de français catholiques, se mit à l'étude et trouva le moyen de tourner les armes

de nos adversaires contre eux. Combinant heureusement ce qu'il y avait de meilleur dans la mutualité et dans l'assurance, ils créèrent un système amélioré, et le 11 décembre 1892, cette société était fondée. Les fondateurs avaient cru travailler en connaissance de cause et avec sagesse; les événements leur ont donné raison.

Venue à son heure et répondant parfaitement aux besoins de notre époque, cette société est restée supérieure à toute autre et sa carrière a été marquée par des succès retentissants. Aussi, peut-on affirmer qu'aucune société, proportionnellement à son effectif et à son âge, n'a recruté un plus grand nombre de sommités dans le clergé, dans la politique, dans les professions libérales, dans la finance, dans le commerce et dans l'industrie.

Elle accorde des secours en maladie, des bénéfices au décès, une indemnité aux invalides et une pension aux vieillards. Elle accueille le pauvre comme le riche et émet des certificats de \$500.00 à \$3000.00. Ceux qui se sont inscrits à sa caisse locale des malades reçoivent, en maladie, une indemnité de \$5.00 par semaine, au maximum, pendant 20 semaines par année, jusqu'à concurrence de \$400.00.

Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500.00, \$1000.00, \$2000.00 ou \$3000.00, selon le chiffre du certificat de dotation dont ils seront alors porteurs.

Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le surplus étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

Tout membre qualifié aux termes des statuts, qui aura atteint l'âge de 70 ans, recevra annuellement un dixième du montant de son certificat.

Un membre qui se retire de l'Association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il aura versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté, égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

De plus, l'âge d'admissibilité est de 18 à 55 ans. Que peut-on demander de plus! Si je vous disais que le développement de son effectif s'est fait sans arrêt, graduellement, par la seule force de la valeur incomparable de son organisation; si je vous disais que sa situation financière est depuis longtemps au-dessus de celle de ses émules et que pour ne laisser rien au hasard et garantir son existence, elle s'est accumulée une réserve, pour faire face à ses obligations futures, et que cette réserve est actuellement de \$275,000.00 pour sa caisse de dotation et de plus de \$50,000.00 dans ses caisses des malades; si je vous disais, en plus, que nous basant sur les statistiques fournies par les principales sociétés du continent, au Congrès des sociétés fraternelles américaines de 1901, nous faisons une comparaison de la réserve par mille piastres d'assurance sur la vie que ces sociétés possèdent avec le capital ac-

cumulé par cette société, nous arriverions au résultat suivant :

ALLIANCE NATIONALE	\$43.13
Ancient Order of United Workmen	.22
Catholic Order of Foresters	2.22
Improved Order of Hoptasophes	.08
Independent Order of Foresters	21.26
Knights of Maccabees Supreme Tent	4.08
Modern Workmen of America	.35
Woodmen of the World	.34
Royal Arcanum	3.23

Soit \$43.05 de plus que la plus basse et \$21.87 de plus que la plus élevée ;

Après une preuve aussi concluante que celle-ci, ne diriez-vous pas avec moi : cette société occupe bien le premier rang dans la mutualité et l'affiliation de toutes nos sociétés nationales des Etats-Unis à cette association présenterait le caractère d'une excellente affaire sous le rapport financier.

Qu'en serait-il aux autres points de vue ? Un des articles des statuts de cette société dit, que pour en faire partie : il faut être catholique, parler la langue française, travailler à la conservation de notre foi et de notre langue. Sous le rapport patriotique, tout semble donc encore d'accord avec nos aspirations, à nous, Canadiens - français des Etats - Unis. Dans ces conditions, l'affiliation à cette association ne serait-elle pas la réalisation d'un rêve longtemps caressé, celui de l'union, dans une même institution des Canadiens-français parsemés sur le vaste continent de l'Amérique Septentrionale ?

Mais, me direz-vous, les intérêts de nos compatriotes du Canada n'étant pas toujours les mêmes que les nôtres, et vice versa, cette union sous une même direction serait donc une utopie. Cette objection ne me paraît pas sérieuse. Les intérêts généraux des Canadiens-français sont les mêmes des deux côtés des lignes ; les intérêts particuliers seuls diffèrent. Alors, rien n'empêcherait les succursales d'un état, ou de plusieurs états, de se réunir pour discuter leurs intérêts.

Comment cette affiliation pourrait-elle se faire ?

Il faudrait que toute société de langue française et catholique puisse s'y fédérer simplement en affiliant ses membres à la caisse des bénéfiques au décès. Il faudrait que cette société n'exige aucun droit d'entrée, autre que l'examen médical. Quant au reste, les sociétés locales devraient conserver leur nom, leurs fonds, leurs biens meubles et immeubles, leur caisse des malades, leurs règlements, leurs administrateurs et leur bureau.

Nos sociétés locales ne se trouveraient donc dérangées en rien dans leurs orientations et elles fortifieraient singulièrement leur situation financière, comme aussi leurs moyens d'action, puisque d'une part elles offriraient de solides garanties à leurs membres et que de l'autre elles trouveraient à leur portée, l'appui d'une institution puissante prête à les secourir au premier appel.

Ne serait-ce pas là la véritable planche de salut offerte à nos sociétés nationales ?

D'autres représentants, vous exposeront, sans doute, leur projet avec plus d'éloquence, d'autres sauront mieux flatter vos sentiments ; mais aucun je puis l'affirmer, ne sera plus convaincu que je le suis de la valeur du remède qu'il propose pour la guérison du mal qui ronge nos sociétés fraternelles et nationales des Etats-Unis.

Le besoin d'une société nationale, puissante et améliorée, se faisant sentir, je vous ouvre la porte d'une association dont le but, je crois, approche le plus de celui que nous cherchons tous ; d'une association dont le succès et la prospérité sont hors de pair ; d'une association qui a déjà commencé à répandre sur ses frères lointains de l'ouest et du sud les bienfaits de son système perfectionné ; d'une association en un mot, qui semble désignée à réunir sous un égide tous nos frères d'une même origine, puisque son existence est synonyme de victoire, son patron : Saint-Louis de France, puis que sa devise est : Vincit Concordia Fratrum ; et son nom : L'ALLIANCE NATIONALE.

Résolutions

Nous, les représentants des sociétés de bienfaisance ci-dessous désignées, réunis en congrès à Woonsocket, R. I., le 17 et le 18 avril 1902, avons émis les vœux, et adopté les résolutions ci-après :

1. Considérant que, depuis quelques années, un grand nombre de nos compatriotes se sont enrôlés dans des associations dont les aspirations ne peuvent être en harmonie avec les nôtres ;

Considérant que, si cet état de choses durait davantage, cela constituerait un danger réel pour l'avenir de nos sociétés, et par conséquent de notre nationalité ;

Nous sommes d'avis que nos sociétés doivent s'appliquer sans relâche à enrayer ce mouvement par une propagande à la fois active et honnête, et en améliorant, d'après les données scientifiques modernes, leur condition matérielle, tout en s'unissant entre elles par des liens moraux de plus en plus étroits.

2. En vue d'encourager cette union morale, nous émettons le vœu que, chaque année, nos sociétés de bienfaisance tiennent un congrès ; et que dans ce congrès, elles discutent leurs intérêts collectifs, et, tout particulièrement se concertent sur les questions touchant à la mutualité.

3. Nous engageons nos associations de bienfaisance à se créer des caisses de réserve, en se basant sur l'expérience du passé et les conclusions des mutualistes les plus compétents.

4. Considérant que l'admission des femmes dans les associations de bienfaisance est un problème qui mérite la plus sérieuse attention ;

Nous croyons que ces associations devraient mettre ce sujet à l'étude afin de pouvoir le résoudre dans un avenir qui ne sera pas trop éloigné.

5. Nous prions instamment notre clergé et la presse française des Etats-Unis et du Canada de vouloir bien nous continuer leur bienveillant et précieux concours, et nous leur demandons d'agiter de plus en plus ces questions qui ont trait à l'avancement de la mutualité, et qui intéressent à un si haut point notre nationalité.

L'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, INCORPORATED
 de Woonsocket, R. I.
 L'Alliance Nationale, INCORPORATED
 de Montréal, P. Q.

Les Artisans Canadiens-Français,
de Montréal, P. Q.
L'Association Canado-Américaine,
de Manchester, N. H.
Les Cercles Jacques-Cartier,
de Central Falls, R. I.

Les résolutions qui précèdent résument admirablement les travaux de la convention et ont été adoptées au milieu de l'enthousiasme général.

Avant l'ajournement, il est ensuite voté :

Qu'un comité de quatre personnes soit nommé pour convoquer le prochain congrès et en arrêter l'organisation. Ce comité se composera de MM. Germain Beaulieu, J. A. Caron, Joseph Francoeur et Alphonse Gaulin et le président du congrès M. U. Ledoux.

Que le prochain congrès des sociétés ait lieu à Montréal, au cours du mois de février 1903, et que la date en soit fixée par le comité. Cependant, l'assemblée donne à ce comité le plein pouvoir pour le choix de la date et du lieu du congrès.

Que les résolutions adoptées à ce congrès soient adressées aux sociétés mutuelles canadiennes-françaises.

Que des remerciements soient votés à notre président, M. Ledoux, pour la manière digne, courtoise et diplomatique avec laquelle il a dirigé les débats du congrès.

Que des remerciements soient votés aux sociétés qui ont pris part au congrès.

M. le Directeur spirituel de l'Union St-Jean-Baptiste, le révérend M. Napoléon Leclerc, adresse ensuite de chaleureuses félicitations aux organisateurs et aux membres du congrès. Il constate avec joie que le travail accompli est bon et digne d'éloges.

L'assemblée s'ajourne ensuite à l'appel du comité qui convoquera le prochain congrès.

L'Art de Mal Elever ses Enfants

Je suppose que vous avez un enfant bien portant, intelligent, aimable et d'"un bon naturel". Vous voulez en faire un petit être "maladif, égoïste, insupportable".

La chose est facile, et voici la recette en deux formules :

Pour avoir raison de cette belle santé, bourrez-le de gâteaux et de friandises;-- laissez-le manger à toute heure et à tout propos;--couché-le dans un lit très mou où il puisse étouffer sous un monceau de couvertures et d'édredons; laissez-l'y faire tout à son aise la grasse matinée, bien au delà du temps nécessaire au repos;--prenez garde qu'en courant, en se servant de ses mains pour quelque exercice utile et viril, il ne développe ses muscles et fouette son sang;--évitéz-lui selon le temps et la saison, le soleil, le vent ou la neige;--tenez-le comme une

plante de serre-chaude, à l'abri du contact vivifiant de l'air pur, sous prétexte de lui épargner les rhumes et les engelures.

Après cela, soyez tranquilles, vous réussirez bien vite à lui faire perdre ses belles couleurs et sa santé.

Pour avoir raison de son bon naturel, ayez soin d'être en admiration perpétuelle devant ce jeune prodige. Pâmez-vous devant ses gestes et réparties. Proclamez partout et répétez-lui à lui-même qu'il est un petit modèle de grâce, de bon sens et d'esprit. Faites toutes ses volontés, et dressez votre entourage à céder à tous ses caprices, jusqu'à ne pas permettre à sa bonne, s'il en a une, qu'elle lui refuse la lune, quand il la demande. Faites, en un mot, qu'il se croie un personnage, le centre de tout ce qui gravite autour de lui.

Après cela, soyez sans inquiétude, ce que vous aurez voulu, vous l'aurez : un petit être "bête", "égoïste" et "insupportable".

Le Vendredi

Le vendredi a toujours eu mauvaise réputation. Que de gens n'entreprendraient pour rien au monde ce jour-là, une affaire importante ou même le moindre voyage!

C'est à ceux-là que nous dédions la statistique suivante, dont les chiffres sont empruntés à un tout récent rapport sur les accidents, publié par les soins du ministère de l'intérieur, en Allemagne. La statistique en question est basée sur la moyenne des cinquante-deux semaines de l'année 1899; elle donne donc une approximation très exacte et ne s'applique qu'aux accidents, tels que chutes, collisions, incendies, etc., où la fatalité passe pour jouer un rôle prépondérant.

Sur une moyenne hebdomadaire de 9,948 accidents pour toute l'étendue du territoire allemand, 1,674 sont arrivés le lundi, 1,551 le mardi, 1,631 le mercredi, 1,547 le jeudi, 1,638 le vendredi, 1,638 le samedi, et 269 seulement le dimanche.

D'où il ressort d'une manière évidente que le lundi devrait être considéré comme le jour "fatal" de la semaine et qu'à part le dimanche, tous les jours sont à peu près aussi néfastes les uns que les autres.

Respectons les Oiseaux

Les ornithologistes modernes constatent que les oiseaux ne sont pas seulement d'agréables chanteurs mais qu'ils sont aussi l'auxiliaire de l'homme, chargé de les protéger contre la multiplication des insectes, des vers et de certains reptiles. Ils s'acquittent de cette tâche avec une ponctualité qui ne s'est jamais démentie, un courage et une ardeur qu'on n'aurait pas cru trouver dans ces êtres si faibles pour la plupart.

L'antiquité, malgré ses folles rêveries auxquelles elle s'est trop livrée en histoire naturelle, avait pressenti cette vérité; mais il était donné à la science moderne de prouver d'une manière irrefragable que les oiseaux insectivores sont les protecteurs de nos moissons et de nos fruits.

Chaque année, dans la belle saison, les journaux agricoles et horticoles dénoncent l'invasion des vergers et des forêts par les chenilles. La chasse des oiseaux a pour conséquence funeste de favoriser ces mêmes ravages des chenilles dans nos bois et nos jardins. Il serait bien temps cependant de mettre un terme à cet abus, qui finira par amener la destruction d'une foule de petits oiseaux. En effet, qui pourrait nombrer la quantité prodigieuse de *petits chanteurs* de l'air qui sont détruits, quand on saura qu'un seul homme, en un jour, peut en prendre, à l'aide d'un filet, plus de quatre cents.

Que dans certaines localités, on parcourt les bois durant le printemps ou l'automne, on les trouvera remplis de pièges cruels. Ainsi un appui trompeur offert à l'oiseau s'échappe à l'instant qu'il s'y pose, et la charmante créature ailée, les pattes brisées et garottées, s'y débat en vain jusqu'à la mort. Ainsi périssent une multitude de rouges-gorges, de fauvettes, de rossignols. Dans la plaine, ce sont des filets qui les enveloppent dans leur vol qui rase la terre, sur les rivières mêmes on les poursuit encore; on a remarqué que, dans les années où beaucoup d'insectivores sont détruits, les arbres sont bien plus dépourvus de feuilles, et que les arbres des vergers et des jardins donnent moins de fruits.

Si donc nous voulons la conservation

des fruits de nos jardins et de nos vergers, ne détruisons pas les insectivores; leur existence assure seule la destruction des chenilles; l'homme n'est qu'un auxiliaire bien faible pour la chasse aux insectes, il ne possède ni la perfection des sens ni les instincts qui poussent l'oiseau, à toute heure du jour, à s'emparer des ennemis de nos récoltes; il n'en peut détruire qu'un petit nombre, et encore son insouciance lutte-t-elle souvent contre son propre intérêt qu'il ignore et contre la loi qui prévoit. Avec les petits oiseaux nous conservons les fruits de nos jardins, nourriture du riche et du pauvre.

L'Esprit des Bêtes

Les animaux ont de tout temps et en différentes circonstances donné des marques d'un instinct admirable. Sous ce rapport le chien est sans contredit celui qui a donné le plus de preuves, d'une sagacité vraiment étonnante. A ce sujet nous lisons dans le *New-York Mail and Express* le curieux récit suivant:

Les chiens de San Domingo ont trouvé une manière de duper leurs plus terribles ennemis, les alligators. Quand un chien indigène est obligé de traverser une rivière, il s'arrête sur la plage dans un endroit désert et jappe furieusement jusqu'à ce que, graduellement, un par un, les dangereux amphibiens se groupent près de l'endroit où il se tient, la tête sortie de l'eau, ouvrant et fermant leurs horribles mâchoires, comme s'ils s'attendaient à faire un bon repas. Quand le chien, guidé par son instinct, croit avoir rassemblé tous les alligators du voisinage, il témoigne sa joie en sautant à plusieurs reprises.

Il prend alors sa course le long de la rivière et va traverser en toute sûreté un peu plus loin. Toutefois il n'y a que le véritable chien de Saint Domingue qui possède cet instinct. Un chien étranger plongerait immédiatement pour traverser et il deviendrait la proie de ces animaux voraces.

Une pensée est un livre réduit à sa plus simple expression.

JE SUIS GRAND

*Jean est debout sur sa couchette,
L'oeil bien ouvert, l'air triomphant.
Il fera tout seul sa toilette
Et ce sera très amusant...*

*Il grimpe aux barreaux, puis à terre
Jamais d'une mine plus fière
On ne fit un plus bel exploit.*

*Elle résiste... et lui s'obstine...
Il s'assied et prend sa bottine
Pour chausser son petit pied rond.
Il se laisse glisser tout droit...
La sucur perle sur son front.*

*Monsieur Jean se met en colère.
Il lance le pauvre soulier
Dans le baquet, où l'eau claire
Attend pour le débarbouiller.*

*A ce bruit, la mère s'éveille,
Et Jean, tout fier et tout content,
Comme s'il avait fait merveille
Lui dit: "Regarde, je suis grand!"*

MME E. DE PRESSEUSE.

Pages Canadiennes

PAUVRE JOURNALISTE

Qu'il est malheureux le pauvre diable d'écrivain à gages dont la tâche est d'écrire tant de lignes ou tant de colonnes par jour.

Toutes les jouissances de l'inspiration lui sont étrangères. Cette douce griserie que produit l'évocation d'un souvenir auquel se rattache un regard, un sourire, une fleur, voire même une déception, doit paraître, à ce forçat de la plume, chose bien déirable, à lui dont les moments sont pris, jalousement comptés par cette marâtre qu'on appelle *la copie*.

Ce condamné aux travaux forcés de l'intelligence n'est il pas plus à plaindre que le galérien dont le cœur, oxydé par la pratique du crime, reste sourd aux appels de l'imagination.

Travailleur et amant de la pensée, il traîne péniblement sa vie sans qu'il lui soit permis de s'arrêter un moment devant cette maîtresse idéale, de la contempler, de l'interroger, d'exiger d'elle une réponse même imparfaite, même vaguement indécise et voilée, aux brûlantes curiosités de son âme.

A la moindre tentative d'affranchissement, il voit se dresser devant lui le fantôme borgne et grimaçant du devoir quotidien qui le repousse brutalement sous le joug.

Que faire alors? Résister encore? Mais à quoi bon? Ne ressemble-t-il pas, le pau-

vre vaincu d'avance, au virtuose incompris, courbé sous l'affreuse nécessité et forcé, pour ne pas mourir de faim, de répéter sur son instrument l'air banal, le refrain connu, dont les notes folichonnes font mal au cœur comme le rire d'un fou? N'est-il pas tenu, lui aussi, de refouler au plus profond de lui-même le chant sublime et triste que lui suggère son cœur ulcéré, pour reprendre bien vite sa plume de chroniqueur outrancier ou de polémiste virulent? Et de transformer ainsi la fleur poétique et parfumée qui ne demandait qu'à voir le jour pour embaumer, en un chardon cruel?

Il est bien vrai que demain, en le lisant, le monde qui est superficiel, qui voit et juge tout à travers le prisme de son égoïsme enfantin, le monde se répandra en épithètes admiratives à l'adresse du vaillant chroniqueur ou du féroce polémiste! La vogue jettera en passant sur son âme troublée quelques gouttes de sa liqueur intoxicante et frelatée. Il jouira même, tout comme le malade physique, de l'engourdissement passager que procure la potion stimulante; mais au réveil, il lui restera sur les lèvres et au cœur cette amertume que laissent derrière eux les poisons quand ils ne tuent pas. Et au lieu de la guérison à laquelle il avait cru, un instant, les yeux perdus dans son rêve, la même douleur lancinante reparaitra plus aiguë qu'auparavant.

Qu'il est malheureux le pauvre diable d'écrivain à gage!

Que sont, en effet, ces parcelles de renommée, ces petits morceaux de gloire si chèrement achetés à côté de la pure jouissance de l'homme de lettres auquel il est donné de converser avec lui-même, d'assister, dans la paix recueilli du cabinet, au dialogue entre son imagination et son cœur. Indifférent aux bruits du dehors, il écoute, il suit avec l'âpreté d'un botaniste à la recherche d'une fleur rare, le sentier zigzagant de ce cœur dont les battements précipités ou le silence sont autant d'indications qui le guident, qui l'éclairent.

GABRIEL MARCHAND.

REGRETS

*Douces illusions, beaux rêves du jeune âge,
Qu'êtes-vous devenus?...
Et vous joyeux ébats, plaisirs de mon village.
Trop longtemps méconnus...
Me reste-t-il encore une espérance, un doute,
De recevoir un beau jour?
Le destin a-t-il mis une fleur sur ma route,
Simple et digne d'amour?*

H. E. D'AIGUEPERSE.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature
Province de Québec en 1896 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boîte 2172

Tel. Bell 2255. Tel. Mar. 803.

MONTREAL, MAI 1902

Ça et là

Soyez sage, assurez-vous!

Réfléchissez, jugez, agissez!

En temps de santé, prépare-toi à mourir.

Vous pouvez attendre, mais la mort n'attendra pas.

Plus un peuple se civilise, plus il possède de sociétés fraternelles.

"La fin couronne l'œuvre" si vous possédez un certificat de dotation.

Une bonne poire pour la soif, c'est un certificat de l'Alliance Nationale.

Gardez votre cercle en telles conditions que vous en soyez toujours content.

Celui qui met son fardeau en commun avec les mutualistes est un homme avisé.

Désirez-vous faire un bon placement? Prenez un certificat dans l'Alliance Nationale.

Nous publierons, dans le prochain numéro, les délibérations du congrès de Woonsocket.

Cercles! la convention approche. Désirez-vous avoir plusieurs délégués? Recrutez des membres au plus tôt.

Vous ne pouvez espérer que l'effectif

de votre cercle augmente à moins que vous ne marchiez continuellement de l'avant.

Il vous est impossible de protéger votre famille si vous êtes incapable d'économiser assez pour payer votre contribution mensuelle.

Les gens bien portant ont besoin de s'assurer parce que la mort prend, parfois, un malin plaisir à frapper ceux qui ne l'attendent pas.

Il est remarquable que la plupart de ceux qui ne peuvent payer l'assurance de leur famille ont toujours de l'argent en poche pour traiter les amis.

Vous passerez votre vieillesse dans le regret, si pendant votre vigueur, vous n'avez pas protégé votre famille et vous-même, comme l'exige votre devoir.

Une société de bienfaisance, c'est une personne honnête et généreuse, entre les mains de laquelle vous déposez vos épargnes, pour qu'elle les rende centuplées à votre veuve et à vos enfants.

Une société sœur suggère le moyen suivant pour augmenter l'assistance aux assemblées de cercle. On place dans un sac profond autant de fèves qu'il y a de membres présents. Toutes ces fèves sont blanches, moins une qui est noire. Chaque membre plonge la main dans le sac et en retire une fève; celui qui obtient la fève noire a droit à une contribution payée par le cercle durant ce mois-là.

Au récent congrès des Sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises des Etats-Unis, tenu à Woonsocket, l'Alliance Nationale était dignement représentée par M. Urbain Ledoux, consul des Etats-Unis, aux Trois Rivières, M.B.E., ainsi que par MM Alp. Gaulin, avocat, et D. Abell, respectivement Sb. P.G. et vice-président du cercle Leclerc. Ces messieurs se sont acquittés de leur tâche d'une façon remarquable et nous leur présentons, au nom de l'Association, nos meilleurs remerciements.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE CHENIER, No 148.

Avis est par les présentes donné que les réunions auront lieu à l'avenir dans le sous-sol de l'Eglise St-Charles, coin Centre et Island, les 1er et 3ième mercredis de chaque mois.

F. BASILIÈRES,
Sec.-Arch.

que copie de ces résolutions soit publiée dans la revue de l'Alliance Nationale.

H. R. SMITH,
Sec.-Arch.

CERCLE RICHELIEU, No 102.

Proposé par M. A. Gagnon et O. Deslages, secondé unanimement:

Que le Cercle Richelieu No 102, a appris avec regret le malheur qui vient de frapper notre confrère M. W. Legault, par la mort de son épouse qui était aussi la sœur du confrère F. Courval.

Que le Cercle Richelieu offrent à leurs confrères l'expression de leurs vives sympathies et sincères condoléances dans le malheur qui vient de les frapper.

Que copies des présentes leur soient transmises ainsi que la revue de l'Alliance Nationale.

LOUIS FAGUET,
Sec.-Arch.

Montréal, 23 avril, 1902.

CONDOLÉANCES

CERCLE ST-JOSEPH, No 1.

A l'assemblée régulière du Cercle St-Joseph No 1, tenue lundi le 28 avril courant, la résolution suivante a été adoptée.

Proposé par M. O. Bourdon, secondé par M. C. U. Ouellette:

1. Que le Cercle a appris avec peine la mort de M. F. X. Dallaire, père de notre dévoué sec.-fin., M. C. Dallaire, et offre à ce dernier ses plus sincères condoléances.

2. Que copie de la présente résolution lui soit adressée, ainsi qu'à la revue de l'Alliance Nationale pour publication.

Votre tout dévoué,

O. BOURDON,
Sec.-Arch.

Montréal, 30 avril, 1902.

CERCLE CHÉNIER, No 148.

A l'assemblée du 16 avril dernier, tenue sous la présidence de M. Chas. Gaulin, il a été proposé par M. Z. Chagnon, Subst. secondé par M. E. Beaudoin, S. F., et adopté unanimement, que les membres de ce Cercle ont appris avec un profond regret la mort de Dame Glaude, mère de notre zélé Vice-Président, et que chacun des confrères s'associe au deuil de la famille si cruellement éprouvée.

Proposé par M. F. Basilières S. A., secondé par M. D. Bélanger, C. O., que copie des présentes soit transmise à M. E. Glaude. Adopté.

F. BASILIÈRES,
Sec.-Arch.

CERCLE VILLE-MARIE, No 5.

A son assemblée régulière du deuxième mardi de mai courant, le Cercle Ville-Marie, sous la présidence de M. Arthur Giroux, a adopté les propositions suivantes, à l'unanimité:

1. Attendu que la mort vient d'éprouver cruellement M. J. B. Harel, I. C., en lui enlevant son épouse bien-aimée, à la fleur de l'âge, les membres du cercle prient leur distingué confrère de bien vouloir accepter l'offrande de leurs vives condoléances, ainsi que l'expression de leur sincère sympathie:

2. Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à M. J. B. Harel, ainsi qu'à la revue de la société.

E. Z. MASSICOTTE,
Sec.-Arch.

Montréal, 14 mai, 1902.

CERCLE ST-MÉDARD, No 16.

A une assemblée spéciale du Cercle St-Médard, No 16, il a été proposé par M. l'abbé J. A. Lippé et MM. T. Vernier, Osias Bériault, secondé par MM. Alfred Vernier, Adolphe Bériault, John Steele, H. R. Smith, que les membres de ce cercle ont appris avec douleur la mort de leur confrère Procul Doucet, ex-trésorier du dit cercle, décédé à Montréal le 10 courant. Proposé par M. Procul Houle, secondé par M. Joseph Asselin, que des résolutions de sympathie et de sincères condoléances soient offertes à son épouse et à sa famille en cette triste circonstance. Proposé par M. l'abbé J. A. Lippé, secondé par M. Procul Houle,

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent ses Substituts auprès des cercles ci-après dénommés:

M. Aug. Mathieu, Cercle N.-D. de Granby, No 116; M. Jos. Poulin Bégin, Cercle De la Beauce, No 101.

MÉDECIN-EXAMINATEUR

Le Bureau Exécutif a ratifié le choix de M. Aristide Sylvestre, comme Médecin-Examinateur du B. P., St-Wenceslas No 9.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS
CERCLES

Titulaires.	Fonctions.	Cercles.	No.	Approuvés par Préf. Gén.
Louis Lévesque...	S. F.	St-Furèse	183	7 mai '2
Ferd. Laporte ...	T.	S. Scholastique	162	" " "
J. E. Lachapelle ...	S. F.	St-Vincent	42	15 " "
Honoré Wolff.	T.	"	"	" " "
Tél. Mercier.	S. F.	St-Frs. Xavier.	65	" " "
Gilbert Coderre. ...	T.	"	"	" " "

L'ALLIANCE NATIONALE

77

ETAT FINANCIER

Au 31 Mars 1902

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 28 février 1902.....	\$269,798.30
Produit des contributions.....	7,324.19
Intérêt.....	.04
	<u>\$277,122.53</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéficiaires de feu Eug. Bussièrre, de Québec.....	\$ 1,000.00
Par bénéficiaires de feu F. Filia-trault, de Ste Cunégonde.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu O. Sa-bourin, de Beauharnois.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu Ls. Gagné, de Montréal.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu Adél. Bélisle, de Montréal.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu Jos. Hébert, de St-Léonard, Co. Nicolet.....	1,000.00
Par remboursement contributions	13.76
Par frais d'enquête.....	11.50
Par Caisse Générale 5%.....	366.21
Par balance au 31 mars 1902..	270,731.06
	<u>\$277,122.53</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 28 février 1902.....	\$ 2,769.54
Produit des contributions	216.43
	<u>\$ 2,985.97</u>

DÉBOURSÉS

Par bénéfices T. Gervais.....	\$ 13.14
Par bénéfices Jos. Bouchard.....	12.57
Par bénéfices Félix Scantland...	16.00
Par bénéfices Or. Lefebvre.....	9.14
Par bénéfices Nap. Bouchard...	6.85
Par bénéfices J. H. Doyon.....	16.57
Par bénéfices J. A. Dubord.....	5.14
Par bénéfices Jacq. Richard...	16.00
Par bénéfices Victor Hurtubise.	18.85
Par bénéfices Pierre Plante.....	13.14
Par Caisse Générale 5%.....	10.82
Par balance au 31 mars 1902.....	2,847.75
	<u>\$ 2,985.97</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 377.03
A Rétribution semi-annuelle....	93.55

A Honoraires d'enregistrement..	89.50
A Honoraires revision d'examens et mutation.....	48.50
A Revue.....	46.00
A Fournitures.....	43.19
A Divers.....	43.30
A Droit d'inscription Cs. C. des Malades.....	3.50
	\$ 744.57
A Balance au 1er mars 1902....	2,937.17
	<u>\$ 3,731.74</u>

DÉBOURSÉS

Par Inspection et Propagande..	\$ 128.60
Par Entretien du bureau :	
Salaires d'officiers et employés	359.16
Revision d'examens.....	37.80
Par Examens.....	6.00
Par Divers54
Par Revue.....	10.00
	\$ 542.10
Balance au 31 mars 1902.....	3,189.64
	<u>\$ 3,731.74</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse Dotation.....	\$270,731.06
Balance Caisse Générale.....	3,189.64
Balance Caisse Centrale des Ma-lades.....	2,847.75
Balance Caisse d'Epargne.....	3,115.86
	<u>\$279,884.31</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 9,900.00
Corporation Episcopale.....	1,400.00
Municipalités Scolaires.....	5,939.40
Municipalités.....	52,720.00
Prêts hypothécaires.....	195,615.00
Banques d'Hochelega et Provin-ciale du Canada.....	14,719.35
En mains.....	.28
	\$280,294.03
Cercles, etc. — Surplus de remi-ses non couvertes par les rap-ports mensuels, etc.....	409.72
	<u>\$279,884.31</u>

Montréal, 1er avril 1902.

En foi de quoi nous avons signés,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.
ALFRED ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON, }
J. A. NAUD, } *Auditeurs.*

CERCLES FRAPPÉS D'AMENDE

Pour retard apporté dans la transmission des remises et rapports mensuels suivants :
(Art. 150-1, 214-5-6, 317-321 des Statuts.)

CERCLES		RAPPORTS, ETC. DE	AMENDE
NOMS	No.		

CERCLES SUSPENDUS

Le 1er de mars courant, pour défaut de transmission avant cette date des remises et rapports mensuels suivants :

CERCLES		RAPPORTS NON TRANSMIS	AMENDES
NOMS	No.		

CERCLES RÉINTÉGRÉS

CERCLES		DATE
NOMS	No.	

MORTALITÉ

No 197.—ALPHONSE LAUSIER, 34 ans, admis dans le cercle N.-D. des Victoires, No 94, le 22 juillet 1901, est décédé à Ber-simis, le 28 décembre 1901. Cause: *Hé-moptisie*.
Bénéficiaire: Eva St-Pierre, épouse, \$1,000.

No 198.—HARRY GERON, 38 ans, admis dans le cercle St-Benoit, No 87, le 6 septembre 1895, est décédé à St-Benoit le 1er février 1902. Cause: *Diabète*.
Bénéficiaire: Amanda Drolet, mère, \$2,000.

No 199.—ANTHIME COUSINEAU, 46 ans, admis dans le B. P. St-Liboire, No 5, le 22 avril 1899, est décédé à St-Liboire, le 28 février 1902. Cause: *Occlusion In-testinale*.
Bénéficiaire: Alphonsine Giasson, épouse, \$2,000.

No 200.—TREFFLÉ DAUPHIN, 23 ans, ad-

mis dans le cercle Leclerc, No 158, le 2 mai 1901, est décédé à Woonsocket, R. I. le 10 mars 1902. Cause: *Variole*.
Bénéficiaire: Flora Lavallée, épouse, \$1,000.

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Sb. P.G., C. U. Ouellette 30 Silby, Westmount; Prés., Edouard Leduc jr, 266 St-Antoine; S.A., O. Bourdon, 201 Versailles; S.F., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Md.E., G. E. Larin, 232 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e lundis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

Sb. P.G., J. A. Naud, 330 Delisle; Prés., Jos. Marcotte, 241 Atwater; S.A., E. A. Grisé, 198 Richelieu; S.F., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Md.E., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis, 8 hrs p.m., 45 rue Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

Sb. P.G., Jos. Deslauriers; Prés., Oscar Leduc; S.A. J. E. Larichelière; S.F., André Leduc, Md.-E., A. T. Côté. Réunions, 4e lundis, rue Ellis, Beauharnois.

No 4—CEROLE DORVAL, Co Jacques-Cartier

Sb.P.G. Jos. B. Lefebvre, Summerlee; Prés. Georges Tardif; S.A., D. Rousse; S.F., R. Lefebvre, Ste Marthe; Md.E., P.A. Valois (Lashine). Réunions, 1er et 3e mardi, école Dorval.

No 5—CEROLE VILLE-MARIE, Montréal

Sb.P.G. Raoul Tourangeau, 61 Av du Parc, St-Henri; Prés. Arthur Giroux, 76 Laurier, St-Henri; S.A., E. Z. Massicotte, 161 Curson, Ste-Christine; S.F., Ed. Sawyer, 127 Keswick, Ste-Clotilde; Md.E., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Raby, 96 rue Fulford.

No 6—CEROLE SACRE-COEUR, Montréal

Sb. P. G., O. Riocard, 1001 Ontario; Prés., S. Beauchamp, 374A Papineau; S.A., A. Chevalier, 214 St-André; S. F., A. L. Dupont, 275 Wolfe; Md.E., J. A. Lapierre, 290 Flessis. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-oult église Sacré-Coeur.

No 7—CEROLE STE-ANNE DE BELLEVUE

Sb.P.G., Chs Laurendeau; Prés., Dr H. Valois; S.A., M. C. Bezer; S.F., A. Lamarche; Md.E., H. Valois. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezer.

No 8—CEROLE ST-PIERRE, Montréal

Sb.P.G., P. Lamontagne, 000 Dorchester; Prés., M. Havard, 238 Ste-Elisabeth; S.A., W. Lalonde, 225 Visitation; S.F., J. A. Migneault, 97 Roy; Md.E., A. F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardi, salle Gareau, 119 Maisonneuve.

No 9—CEROLE STE-GENEVIEVE, Co Jacques-Cartier

Sb. P. G., A. Z. Libersan; Prés. Tel. St-Pierre; S.A. Aldéric Boileau; S.F., Oscar Guilbault; Md.E., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, 7 1/2 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CEROLE ST-CHARLES, Montréal

Chaplain, l'abbé J. Cabana, 267 Centre; Prés. Hon., Rv. Jos. Bonin, 267 Centre; Sb.P.G., Jos. Pepin, 491 du Grand Trois. Prés., Jos. Lusier, 94a Laprairie; S.A., N. Bellisle, 12 Chateaugay; S.F., S. Laprade, 339 Chateaugay; Md.E., L. N. Delorme, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

No 11—CEROLE NOTRE-DAME, Montréal

Sb. P. G., J. E. Noisnet, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; S.A., et S.F. Régis Bélanger, 508 St-Anoine, Ste Cunégonde; Md.E., Dr T. Bolduc, 2164 Notre-Dame. Réunions, 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CEROLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

Sb. P. G., T. Loiselle, 41 Metcalfe; Prés., S. Letourneau, 1900 St-Jacques; S.A., J. E. Ferras, 25 Av. du Parc; S.F., P. G. Poirier, 48 Saint-Pierre; Md.E., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudi, Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame, St-Henri.

No 13—CEROLE ST-JACQUES, Montréal

Sb.P.G., Etienne Roby, 50b Ave Laval; Prés., L. A. Lavallée, 170 Parc La Fontaine; S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert; Md.E., P. F. Casgrain, 367 St-Jenis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CEROLE ST-ANDRE, Acton Vale, Co. Bagot

Sb. P. G., L. H. Gauvin; Prés., L. Lajoie; S.A., J. M. Bordua; S.F., J. E. Marcell; Md.E., H. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcell.

No 15—CEROLE ST-JEROME

Sb.P.G., Narcisse Béliste; Prés., Charles Godmer; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle; Md.E., P. F. Vanier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, au bureau de Louis Labelle.

No 16—CEROLE ST-MEDARD, Coteau-Station, Co Soulanges

Sb.P.G., Louis Doucet; Prés., Pierre Doucet; S.A., H. E. Smith; S.F., J. A. Lippé; Md.E., J. Chs Ducharme. Réunions, 4e dimanche, salle publique.

No 17—CEROLE JOLETTE, Joliette

Sb.P.G., A. Fontaine; Prés., J. Adolphe Renaud; S.A., S. Alf. Lavallée; S.F., J. A. Guibault; Md.E., J. O. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudi, au bureau de MM. Renaud & Guibault, 56 Notre-Dame.

No 19—CEROLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

Sb.P.G., A. H. Beaulieu; Prés., Jos. Gadoury; S.A., Eug. Gadoury; S.F., D. St-Georges; Md.E., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole Modèle du Village.

No 20—CEROLE ST-VALIER, Québec

Chaplain, l'abbé A. Gauvreau; Sb.P.G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., G. Lajeunesse, 92 Bédard; S.A., Arthur Devarenne, 683 St-Valier; S.F., P. Blouin, jr, 566 St-Valier; Md.E., J. A. Marcoux, 628 St-Valier. Réunions, 2e et 4e mercredis du mois, Sall. Moisan.

No 21—CEROLE LAVAL, Québec

Sb.P.G., J. A. Marier, 286 du Roi; Prés., L. A. Beaulieu, 89 Ictoria; S.A., J. A. Bélanger, jr, 52 Scott; S.F., J. Clouet, 17 St-Jochin; Md.E., J. Guérard, 189 Desfossez. Réunions, 2e et 4e dimanches du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

No 22—CEROLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

Sb.P.G. Th. Durbin; Prés., H. Lalonde; S.A., Stanislas Sauré; S.F. et Md.E., Louis Legault. Assemblées, dernier vendredi du mois, salle Legault.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Ferrot, Co Vaudreuil

Sb.P.G., Révd J. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; S.A., W. Pilon; S.F., J. Maouret; Md.E., L. N. F. Cypriot, (Ste Anne de Bellevue). Réunions, 3e dimanche du mois, c/éce du Substitut.

No 25—CEROLE LAROQUE, Sherbrooke

Sb.P.G., Etienne Charretier; Prés., Jos. Simoneau; S.A., P. Boucher; S.F., K. P. Bédard; Md.E., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray, rue King.

No 26—CEROLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

Sb.P.G., P. Joubert; Prés., W. Leroux; S.A., A. Ouellette; S.F. et Md.E., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7 hrs p. m., salle des Artisans.

No 28—CEROLE ST-MARTIN, St-Martin

Sb.P.G., W. Boucher; Prés., J. L. Allard; S.A., Jos. Brabant; S.F., P. C. Descotes; Md.E., Dan Plouffe. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 1/2 hrs a. m.

No 29—CEROLE HOCHELAGA, Montréal

Sb.P.G., Flavien Lambert, 90 Désery; Prés. Cléophas Dignard, 31 Hudon; S.A., A. Roy, 19 Hudon; S.F., W. Desjardins, 257 St-Germain; Md.E., J. H. Garceau, 164 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Ecole des Frères, rue Désery.

No 31—CEROLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

Sb.P.G., Alex. Mélançon; Prés., A. M. Grand; S.F., P. C. Forest; Md.E., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après répres à la salle publique.

No 33—CEROLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

Sb.P.G., L. Séguin; Prés., Elie Pharaud; S.A., H. C. St-Amour; S.F., G. A. Dauth; Md.E., Henri Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CEROLE SALABERRY, Valleyfield

Sb.P.G., M. Th. Préfontaine; Prés., J. C. Perron; S.A., D. A. Daignault; S.F., Léopold Laplante; Md.E., J. T. A. Gauthier. Réunions, 1er et 3ème mercredis, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CEROLE ST-PAUL, Co Hochelaga

Sb.P.G., J. B. Parent; Prés., Chs. Domingue; S.A., J. A. Lapierre; S.F., Nap. Domingue; Md.E., W. Fourcault. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CEROLE CONTRECOEUR, Co Verchères

Chaplain, Rév. Jean Ducharme; Sb.P.G., Jos. Lortie; Prés., Albert Charron; S.A., Dieudonné Guyon; S.F., J. A. Cormier; Md.E., C. C. Tardif. Réunions, dernier vendredi du mois, bureau de J. A. Cormier.

No 41—CEROLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

Sb.P.G., Prés. et Md.E., G. DesRostiers; S.A., Maxime Poirier; S.F., H. Bacon. Réunions, dernier dimanche du mois, chez le Dr DesRostiers.

No 42—CEROLE ST-VINCENT, Montréal

Sb.P.G., L. J. R. Bellefeuille, 190 Fullum; Prés., P. Larivière, 643 Notre-Dame; S.A., H. Paquet, 224 Fullum; S.F., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; Md.E., F. Leflès, 753 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle Larivière, 5 Dufresne.

No 44—CEROLE ST-LOUIS, Montréal

Sb.P.G., Jos. Lambert, 90 St-Hubert; Prés., Ths Lamanque, 706 St Urbain; S.A., L. A. Gendron, 332 Drolet; S.F., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; Md.E., J. A. H. Dufresne, 245 Roy. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 707 Cadieux.

No 46—CEROLE RIGAUD, Co Vaudreuil

Sb.P.G. et S.A., John McMillan; Prés., J. A. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins; Md.E., J. H. Estien. Réunions, le dernier dimanche du mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CEROLE ST-EPHREM, Co Bagot

Sb.P.G., L. J. Kérocq; Prés., A. Gauthier; S.A., P. Fafard; S.F. Md.E., J. O. Ledoux. Réunions, le 2e dimanche du mois, salle Labine.

No 48—CEROLE SAGARD, Sault-au-Récollet

Chaplain, Rév. M. Chs Beaubien, curé; Sb.P.G., Jos. Prévozt; Prés. et Md.E., H. Pelletier; S.A., J. N. Primeau; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi de chaque mois, salle Prévozt.

No 49—CEROLE JACQUES-CARTIER, Lachine

Sb.P.G., Adh. Paré; Prés., J. Th. Leclerc; S.A., Arthur Daoust; S.F., E. S. Borneret; Md.E., J. B. Martin. Réunions, 3ème et 4ème mardis, 11 rue du Collège.

No 50—CERCLE ST-GUILAUME, Co Yamaska
Sb. P.G., M. Adgémire Bélieux; Prés., L. D. Frigault; S.A., L. Ovide Martin; S.F., L. A. Gauthier; Md.E., J. B. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Publique.

No 51—CERCLE YAMASKA, Co Yamaska
Sb. P.G., E. Roberge; Prés., Jos. MacEure; S.A., Willie Lasse; S.F., La. Veronneau, N.P.; Md.E., P. Bergeron. Réunions, le dernier samedi du mois, salle du cercle.

No 53—CERCLE JEANNE D'ARC, Montréal
Sb. P.G., J. L. St-Jorre, 805 St-Denis; Prés. et Md.E., C. A. Daigle, 96 Visitation; S.A., Alcide Chaussé, 279 St-André; S.F., J. E. Pilon, 49a Champlain. Réunions, 2e et 4e mercredis. Salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 54—CERCLE ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co Chateauguay
Sb. P.G., Victor Gibeau; Prés., A. J. Toupin; S.A., C. Dérome; S.F., Tref. Hébert; Md.E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi du mois, salle du Conseil.

No 58—CERCLE STE-JUSTINE, Comté de Vaudreuil.
Sb. P.G., abbé M. O. Dufault; Prés., Zot. Courville; S.A., Georges Desparis; S.F., N. Bédard; Md.E., H. Cholette. Réunions, dernier dimanche du mois, chez M. N. Bédard.

No 59—CERCLE ST-CUTHBERT, Co Berthier
Sb. P.G., Ad. Lessard; Prés., l'abbé O. Forest; S.A., Aug. Roberge; S.F., L. P. A. Roberge; Md.E., Chs. Desorcy. Réunions, les 1er et 15 du mois, bureau de T. G. Chenevert.

No 60—CERCLE SOULANGES, Les Cédres.
Sb. P.G., Orla Séguin; Prés., Moïse Moreau; S.A., Jos. D. Coutlée; S.F., C. Labourasidière; Md.E., Noé Roberge. Réunions, dernier vendredi du mois, salle Labourasidière, Les Cédres.

No 61—CERCLE MAISONNEUVE, Montréal
Sb. P.G., J. A. Demas, 112 Vitre; Prés., Nap. Fortin, 1517 Ontario; S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 820 St-André; Md.E., Idid. Laviolette, 1171 Pleiessa. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle St-Pierre 1079 rue de Montigny (ci-devant Mignonnes).

No 63—CERCLE ST-GABRIEL, Co Berthier
Sb. P.G., Tél. Michaud; Prés., Ev. Beausoleil; S.A., H. Champagne; S.F., H. Roch; Md.E., J. E. Lafontaine. Réunions, 4e dimanche du mois, à la Salle Champagne.

No 64—CERCLE NOTRE-DAME DE HULL, Co d'Ottawa
Sb. P.G., H. Charlebois; Prés., Henry Desjardins; S.A., Hor. Fitz; S.F., F. P. Sabourin; Md.E., E. G. Paquet. Réunions, 4e vendredi, 86 Victoria.

No 65—ST-FRS-XAVIER, Epiphanie, Co de l'Assomption
Sb. P.G., Téléphore Mercier; Prés., Jos. Lamarche; S.A., Médard Forest; S.F., Geo. Pelletier; Md.E., T. Ethier. Réunions, dernier samedi du mois, chez M. Edm. Blanchard.

No 66—CERCLE LAPRAIRIE, Co Laprairie
Sb. P.G., M. l'abbé J. A. Larose; Prés., J. B. J. Brassard, M.D.; S.A., Alphonse Duranceau; S.F., A. F. Grondin; Md.E., S. A. Longtin. Réunions, 4e lundi du mois, chez M. A. F. Grondin.

No 67—CERCLE ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe
Sb. P.G., C. A. Breton; Prés., A. Bourgaud; S.A., W. A. Moreau; S.F., L. A. Breton; Md.E., Emile Ostiguy. Réunions, 3e jeudi, 197 rue Cascades.

No 69—CERCLE ST-GEORGES, Maisonneuve
Sb. P.G., Hormidas Ricard, 591 Lussale; Prés., Adolphe Desllets; S.A., Alcide Gendron, 629 Lassale; S.F., Amédée Beaupré; Md.E., Pierre Lusier. Réunions, 4e mardi, 189 Létourneux, 84 hrs p.m.

No 73—CERCLE CHARLEMAIGNE, Mile-End.
Chapelain, Rév. G. LePailleur; Sb. P.G., S. D. Vallières, 1051 St-Hubert; Prés., J. S. Dolbec, 210 Avenue Laurier; S.A., A. Dagenais, 1281 St-Denis; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 1080 Berri; Md.E., Ach. Dagenais, 1281 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mardi du mois, salle Martel 1279 Berri.

No 79—CERCLE BOURGET, Montréal
Sb. P.G., H. Costin, 280 Sanguinet; Prés., A. Dulpé, 391 Amherst; S.A., L. A. Gélinas, 544 Saint-André; S.F., O. Lanoix, 164 Montcalm; Md.E., C. A. Daigle, 96 Visitation. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, à 8 hrs p.m.

No 80—CERCLE PIERREVILLE, Pierreville
Sb. P.G., S.A. et S.F., H. L. Shoover; Prés., Edfide Allie; Md.E., P. E. Gélinas. Réunions, dernier dimanche du mois, salle McLure.

No 92—CERCLE ST-JOACHIM, Louiseville.
Sb. P.G., Onésime Veillet; Prés., L. A. Vanesse; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. L. Auger; Md.E., O. E. Milot. Réunions, 2e et 4e vendredis, édifice G. Caron, rue St-Laurent.

No 101—CERCLE DE LA-BEAUCE, St-Georges, Co Beauce
Chapelain, Rév. H. A. Dionne; Sb. P.G., Ludger Rubé; Prés., Louis Gendreau; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné; Md.E., Georges Cloutier. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dame Ths Gilbert.

No 102—CERCLE RICHELIEU, Montréal.
Sb. P.G., A. Leclaire, 195 Delinelle St-Henri; Prés., A. E. Bissonette, 1614 Notre-Dame; S.A., Louis Faguet, 230 McGill; S.F., Arth. Gagnon, 209 Maisonneuve; Md.E., E. C. Campeau, 2311 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Liggett, 28 Richmond.

No 112—CERCLE DELOHIMIER, Co d'Hochelega.
Sb. P.G., J. A. Hogue, 55 Sydenham; Prés., J. N. E. Gélinas, 46 Chambord; S.A., Léon Désautels, 64 Avenue Dumont; S.F., Geo. D. Bourret, 509 Ave Delorimier; Md.E., L. A. Lacombe, 33a Rachel. Réunions, 2e et 4e jendis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 26a rue Brébouf.

No 116—CERCLE NOTRE-DAME DE GRANBY, Granby.
Sb. P.G., G. Troie; Président, J. H. Duhamel; S.A., A. D. Fortin; S.F., P. A. Peltier; Md.E., Aug. Mathieu. Réunions, dernier mardi du mois, à 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 117—CERCLE ST-AUGUSTE, Ste-Elizabeth, St-Henri.
Sb. P.G., H. Lalonde, 258 Delinelle; Prés., Ad. Sénécal, 40 St-Pierre; S.A., J. A. Delorme, 42 Ste-Marguerite; S.F., La Desrosiers, 2350 St-Jacques; Md.E., O. H. Létourneau, coin des rues Beaudoin et Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Lenoir 3755, coin St-Philippe et Notre-Dame.

No 118—CERCLE GARNEAU, St-Henri.
Sb. P.G., G. Normandin, 30 St-Jacques; Prés., J. M. Marotte, 26 St-Jacques; S.A., J. P. Vincent, 174 Verailles; S.F., Jos. Labelle, 71 Vinet, Ste-Cunégonde; Md.E., J. M. R. Trudeau, 311 Richmond. Réunions, 3me mercredi du mois, salle Duvernay, 45 Vinet, Ste Cunégonde.

No 123—CERCLE DUVERNAV, Ste-Cunégonde.
Sb. P.G., Alex. Sénécal, 268 Deliaie; Prés., J. B. Bonhomme, 791 Charlevoix; S.A., J. W. Fabien, 3170 Notre-Dame; S.F., A. Gougeon, 144 Atwater, St-Henri; Md.E., Dr H. Campeau, 3196 Notre-Dame. Réunions, 1er et 3e vendredis au No 225 Deliaie, Ste-Cunégonde.

No 126—CERCLE ST-EDOUARD, Boulev. St-Denis, Montréal
Sb. P.G., Louis Boire; Prés., Victor Carmel, 2016 St-Hubert; S.A., C. B. Lacasse, 954 Beaubien; S.F., J. T. Ledoux, 1643 St-André; Md.E., J. D. Vézina, 1816 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, salle St-Edouard, 956 rue Beaubien.

No 127—CERCLE OLIER, Montréal
Sb. P.G., J. E. Fournier, 1968 Notre-Dame; Prés., J. L. Ferron, Royal Bldg; S.A., Armand Grenier, 99 St-Jacques; S.F., C. E. E. Authier, 1758 Ste Catherine; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, au Monument National.

No 128—CERCLE ST-SAUVEUR, Québec.
Chapelain, Rév. P. J. B. Grandfils, O.M.I.; Sb. P.G., J. A. Paradis, 27 Sauvageau; Prés., Octave Vézina, 736 St-Valier; S.A., Eug. Vézina, 14 De Villiers; S.F., Eug. Paquet, 149 Colomb; Md.E., G. W. Jolicœur, 788 St-Vallier. Réunions, 4e lundi de chaque mois, salle Thérien, rue Victoria, St-Hubert.

No 139—CERCLE CHAMBLAY
Sb. P.G., A. Brien; Prés., E. P. Bertrand; S.A., Jos. Trudeau; S.F., Jos. Demers; Md.E., L. O. Bergevin. Réunions, 2e et 4e vendredis de chaque mois, à la Salle Auclair.

No 146—CERCLE STE-MARIE, Montréal.
Chapelain, R. P. O. Cornellier, O. M. I., Rue Visitation; Sb. P.G., Rod. Carrière, 1406 Ste-Catherine; Prés., H. Trudel, 80 Saint-Gabriel; S.A., A. Jacques, 814 Montana; S.F., Jos. Marois, 152 Pleiessa; Md.E., J. N. Picotte, 1401 Ste-Catherine. Réunions, 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine.

No 148—CERCLE CHENIER, Montréal.
Sb. P.G., Z. Chagnon, 409 Grand-Tronc; Prés., Chs. Gaulin, 197 St-Charles; S.A., Flavien Basilières, 773a Charlevoix; S.F., E. Beaudoin, 479 Centre; Md.E., Dr Henri Campeau, Notre-Dame. Réunions, 1er et 3ème mercredis à 8 heures, dans le sous-sol de l'église St Charles, coin Centre et Island.

No 149—CERCLE ST-JEAN-BAPTISTE
Sb. P.G., Alb. Lacroix, 1152 St-André; Prés., Noé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., Alb. Desjardis, 346 Berri; S.F., A. B. Poitevin, 1084 St-Laurent; Md.E., P. Barrette, 327 Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet.

No 160—CERCLE VERDUN, Co Hochelaga.
Sb. P.G., Joseph Gervais; Prés., Cyrille Quintal; S.A., Louis Trudeau; S.F., Edgar St-Onge; Md.E., Yldac Rheaume. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Dion, rue Church.

No 163—CERCLE DOLLARD, Montréal.
Sb. P.G., T. Paquette, 110 Grand-Tronc; Prés., Henri Benoit, S.A., I. J. Sarault, 79 Grand-Tronc; S.F., Laurent Fontaine, 180 Ropery; Md.E., Eugène Virolle, 14 Laprairie. Réunions, 3e mercredi, 8 hrs p.m., salle Fraternelité, 715 Wellington.